

AVERTISSEMENT

Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter les zones :

- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de l'Helpe Mineure, le PPRi de la Selle, le PPRi de l'Écaillon ou le PPRi de la Sambre et Hognou,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Sambre, en cours d'élaboration,
- Le risque d'inondation par ruissellement,
- Le risque d'inondation lié aux cavités souterraines,
- Un aléa lié aux remontées de nappe (cf. carte du BRGM),
- Un aléa lié au retrait-gonflement des argiles.

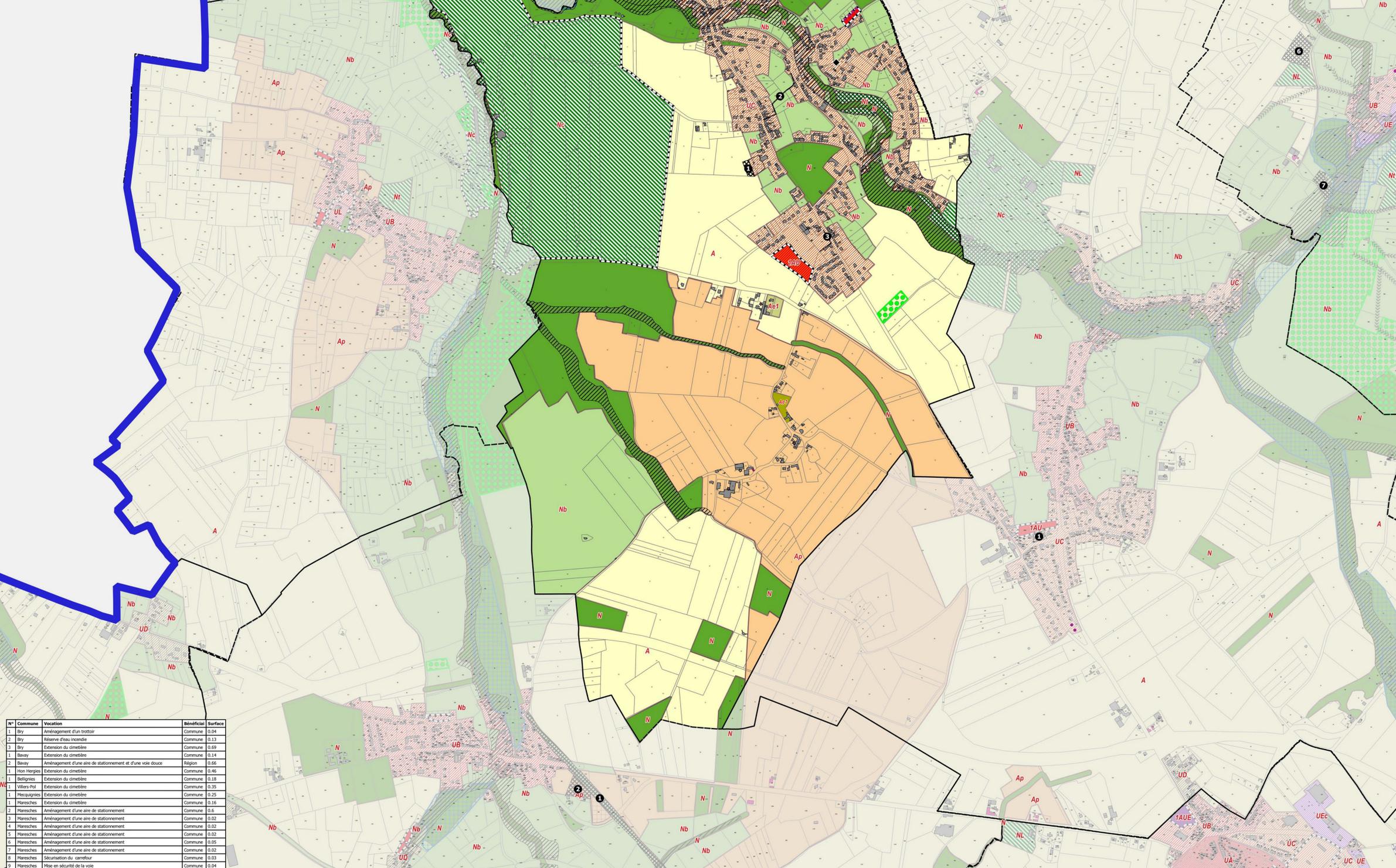
Légende

- Aléa lié aux remontées de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

Extrait de zonage avant modification



Extrait de zonage après modification



4.1

Légende

Contexte

- Bâti
- Parcelles
- Cimetière
- Permis de construire récemment accordé

Prise en compte des risques

- Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement
- Zone encadrée par le PPRi (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Cavité souterraine (point singulier)

Prise en compte des enjeux environnementaux

- Zone à dominante humide du SDAGE

Prise en compte des enjeux agricoles

Sièges d'exploitation selon leur régime sanitaire :

- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Autres dispositions réglementaires

- Espace boisé classé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Typologie des zones

- A : Zone agricole
- Ae : Secteur agricole permettant le développement d'activités économiques
- Ae1 : Secteur agricole permettant le développement d'activités économiques
- Ap : Secteur agricole paysager
- N : Zone naturelle
- Nb : Secteur naturel bocager
- Nc : Secteur naturel destiné au développement des activités de carrières
- Nt : Secteur naturel permettant le maintien ou le développement d'hébergement touristique
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
- UE : Zone urbaine économique
- 1AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à dominante habitat

N°	Commune	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Bry	Amenagement d'un trottoir	Commune	0,04
2	Bry	Réservoir d'eau incendie	Commune	0,13
3	Bry	Extension du cimetière	Commune	0,69
1	Bavay	Extension du cimetière	Commune	0,14
2	Bavay	Amenagement d'une aire de stationnement et d'une voie douce	Région	0,66
1	Hon Hergnies	Extension du cimetière	Commune	0,46
1	Bellignies	Extension du cimetière	Commune	0,18
1	Villers-Pot	Extension du cimetière	Commune	0,35
1	Hocquignies	Extension du cimetière	Commune	0,25
1	Maresches	Extension du cimetière	Commune	0,16
2	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,6
3	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
4	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
5	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
6	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,05
7	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
8	Maresches	Sécurisation du carrefour	Commune	0,03
9	Maresches	Mise en sécurité de la voie	Commune	0,04